

# PATRIARCAT

La notion de patriarcat vise un système d'organisation sociale dans lequel les hommes occupent majoritairement les positions de pouvoir et d'autorité.

À l'origine, le terme renvoie surtout à l'organisation de la famille. Dans ce modèle, l'homme adulte, souvent pensé comme hétérosexuel, exerce l'autorité sur les autres membres de la famille. Il contrôle sa femme, ses enfants, ses biens, la sexualité, la filiation et les décisions importantes.

Cependant, le mot "patriarcat" ne désigne plus seulement l'autorité du père dans la famille. Aujourd'hui, il désigne un système beaucoup plus large. Ce dernier permet d'analyser la manière dont les hommes, en tant que groupe social, disposent encore de plus de pouvoir que les femmes et les minorités de genre au sein de la société.

Le patriarcat structure donc la famille, mais aussi le travail, le droit, la politique, la sexualité, la culture, la médecine, la religion, l'économie, les violences et les représentations sociales.

## 1. Un système, pas seulement des comportements individuels

Parler de patriarcat ne signifie pas dire que tous les hommes sont violents, dominateurs ou responsables individuellement de toutes les inégalités. Cela signifie plutôt que la société s'organise de manière à donner plus de pouvoir, de liberté, de crédibilité et de ressources aux hommes qu'aux femmes.

Autrement dit, le patriarcat ne vise pas seulement la somme des comportements sexistes. Même s'ils importent aussi. La notion vise surtout le système qui se développe autour du pouvoir des hommes.

Il repose donc sur des règles, des habitudes, des normes, des institutions, des lois, des discours, des images et des pratiques qui hiérarchisent les personnes selon leur sexe, leur genre et leur conformité aux normes dominantes.

Notons, en plus, que les hommes reproduisent ce système, mais les femmes aussi. En effet, tout le monde grandit dans cette société dite patriarcale. Tout le monde en intériorise donc les idées. C'est précisément pour cela qu'il est

Femmes de Droit, asbl

**Siège social** : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney  
**Bureau** : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur  
**Tel** : 0494/24.95.38

**Site** : [www.femmesdedroit.be](http://www.femmesdedroit.be)  
**Compte** : BE50 7320 4704 1718  
**Mail** : [info@femmesdedroit.be](mailto:info@femmesdedroit.be)



important de le nommer. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les féministes parlent de déconstruction. Il s'agit de déconstruire les idées induites par le patriarcat.

## 2. Comment le patriarcat se manifeste-t-il ?

La militante féministe Denise Comanne a proposé plusieurs critères pour comprendre le fonctionnement du système patriarcal. Ces critères permettent de voir que le patriarcat ne se limite pas à des insultes sexistes ou à des violences visibles. Il organise aussi la répartition du travail, l'accès aux droits, la violence, les discours et l'intériorisation de la domination.

Les critères qu'elle identifient se déclinent notamment de la sorte :

- Une division sexuelle du travail qui crée une hiérarchie entre les activités « féminines » et « masculines ». Les femmes sont discriminées dans le monde du travail et fournissent en plus de nombreuses heures de travail domestique. Elles occupent les postes les moins valorisés, les moins rémunérés et avec le moins de pouvoir de décision. De plus, les femmes sont majoritairement présentes dans le secteur des services, où l'on retrouve les fonctions de soin (éducation, santé...), fonctions attendues d'une femme par la société patriarcale.
- Une absence totale ou partielle de droits. Certes, les luttes féministes ont permis l'acquisition de droits (vote, travail...). Mais de nombreux progrès restent à faire. Comanne explique également que le capitalisme, pour son propre intérêt, a permis l'élargissement aux femmes de certains droits (plus de libertés pour travailler et consommer d'avantage).
- Une violence physique, morale ou "idéelle" (discours, mythes). Les rapports de domination et les inégalités se justifient comme étant quelque chose de naturel et qu'on ne peut être changer. Or, sans luttes, ces discours sont intériorisés par les opprimé.e.s.

## 3. La division sexuelle du travail

Le patriarcat repose d'abord, on vient de le dire, sur une division sexuelle du travail. Cela signifie que la société attribue certains rôles aux femmes et d'autres aux hommes.

Aux femmes, on associe souvent le soin, l'éducation, le ménage, l'écoute, la douceur, la patience, l'aide aux autres et la disponibilité. Aux hommes, on

Femmes de Droit, asbl

**Siège social** : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney  
**Bureau** : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur  
**Tel** : 0494/24.95.38

**Site** : [www.femmesdedroit.be](http://www.femmesdedroit.be)  
**Compte** : BE50 7320 4704 1718  
**Mail** : [info@femmesdedroit.be](mailto:info@femmesdedroit.be)



associe plus souvent l'autorité, la décision, la force, la technique, la direction, la rationalité et le pouvoir économique.

Cependant, cette division crée une hiérarchie. En effet, les activités associées aux hommes sont généralement mieux rémunérées, mieux reconnues et plus valorisées socialement. À l'inverse, les activités associées aux femmes sont souvent considérées comme naturelles, secondaires ou moins importantes. Ainsi, les femmes effectuent encore une grande partie du travail domestique et du travail de soin. Elles s'occupent des enfants, des personnes malades, des personnes âgées, de la maison, de l'organisation familiale et de la charge mentale. Ce travail est indispensable. Pourtant, il est souvent gratuit ou mal rémunéré et surtout, invisibilisé.

Dans le monde professionnel, les femmes sont aussi davantage présentes dans les secteurs du soin, de l'éducation, de l'aide sociale, du nettoyage, de l'accueil ou des services. La crise du COVID a montré combien ces secteurs se révélaient essentiels au fonctionnement de la société. Pourtant, ils restent encore souvent moins valorisés et moins payés que les secteurs majoritairement masculins.

Le patriarcat produit donc une contradiction très forte : il rend le travail des femmes indispensable, tout en le dévalorisant.

#### 4. L'accès inégal aux droits

Le patriarcat se traduit aussi historiquement par une absence totale ou partielle de droits pour les femmes.

Pendant longtemps, la société a privé les femmes de droits politiques, économiques, civils, sexuels et familiaux. Elles n'ont pas pu voter, travailler librement, gérer leur argent, disposer de leur corps, choisir leur contraception, divorcer, porter plainte efficacement ou décider de leur vie sans l'autorisation d'un homme.

Bien heureusement, les luttes féministes ont permis d'obtenir de nombreux droits. Et on les en remercie. En effet, ces droits sont fondamentaux. Cependant, ces victoires ne doivent pas faire oublier deux choses. D'abord, les droits acquis peuvent être remis en cause. Ils ne sont jamais définitivement garantis. Ensuite, avoir un droit sur le papier ne signifie pas toujours pouvoir l'exercer concrètement.

Femmes de Droit, asbl

**Siège social** : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney  
**Bureau** : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur  
**Tel** : 0494/24.95.38

**Site** : [www.femmesdedroit.be](http://www.femmesdedroit.be)  
**Compte** : BE50 7320 4704 1718  
**Mail** : [info@femmesdedroit.be](mailto:info@femmesdedroit.be)



Par exemple, une femme peut avoir le droit de porter plainte pour violences conjugales. Mais si la police ne la croit pas, si la justice minimise les faits, si elle n'a pas d'argent, si elle craint de perdre ses enfants ou si elle ne trouve pas de logement, ce droit reste difficile à exercer. Le patriarcat agit donc aussi dans l'écart entre les droits formels et les droits réels.

Denise Comanne souligne également que la société a parfois accordé certains droits aux femmes parce qu'ils servaient aussi les intérêts du capitalisme. Par exemple, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail a permis d'augmenter la main-d'œuvre disponible et la consommation.

Cela ne retire rien aux luttes féministes. Mais cela rappelle que l'émancipation des femmes peut être récupérée par le système économique si elle ne remet pas en cause les rapports de domination.

## 5. Les violences patriarcales

Le patriarcat repose aussi sur la violence. On l'a dit plus haut, cette violence peut être physique. C'est le cas des coups, des fémicides, des violences conjugales, des violences sexuelles, des  mutilations génitales, des violences obstétricales ou des violences intrafamiliales. Elle peut aussi être psychologique. C'est le cas du contrôle, de l'humiliation, des menaces, du chantage, de l'isolement, du harcèlement, de la culpabilisation ou du dénigrement. Elle peut encore être économique. C'est le cas lorsqu'une personne contrôle l'argent, empêche l'autre de travailler, crée une dépendance financière ou utilise les ressources familiales comme moyen de domination. Enfin, la violence peut être symbolique ou idéologique. Elle passe alors par les discours, les images, les blagues, les mythes, les religions, les traditions, les films, les publicités ou les normes sociales. Par exemple, lorsqu'on dit qu'une femme "provoque" les violences, on renforce un stéréotype patriarcal. Et cela constitue une violence symbolique. Il en va de même lorsqu'on affirme qu'un homme "ne peut pas contrôler ses pulsions", pour justifier les viols. Ces discours, en plus de constituer des violences symboliques, rendent les autres formes de violences possibles. De plus, ils les minimisent voire les excusent. Ils déplacent alors la responsabilité des agresseurs vers les victimes.

## 6. La naturalisation des inégalités

Le patriarcat se maintient aussi parce qu'il présente les inégalités comme naturelles. Il affirme, explicitement ou implicitement, que les femmes seraient naturellement plus douces, plus maternelles, plus sensibles, plus patientes ou plus faites pour s'occuper des autres. De leur côté, les hommes seraient "naturellement" plus forts, plus rationnels, plus ambitieux, plus sexuels ou plus aptes à diriger.

Mais, ces idées se révèlent dangereuses. En effet, elles transforment des constructions sociales en vérités supposées naturelles. Et donc immuables. Dès lors, elles induisent que les inégalités seraient normales, inévitables ou inscrites dans les corps. Or, si l'on pense qu'une inégalité est naturelle, on ne cherche plus à la transformer. Et c'est précisément là l'une des forces du patriarcat : faire passer une organisation politique pour un ordre naturel.

## 7. L'intériorisation de la domination

Sans les luttes collectives, les personnes opprimées peuvent intérioriser les discours patriarcaux. Ainsi, certaines femmes peuvent croire qu'elles :

- doivent tout porter, tout comprendre, tout pardonner ou tout organiser.
- sont de mauvaises mères si elles ont besoin de repos.
- exagèrent lorsqu'elles dénoncent une violence.
- doivent rester jolies, disponibles, calmes, discrètes et désirables.

Elles peuvent aussi juger d'autres femmes selon les normes patriarcales qu'elles ont elles-mêmes apprises.

Cela ne signifie pas qu'elles sont responsables du patriarcat. Cela signifie plutôt que le patriarcat agit aussi dans leurs pensées, leurs réflexes et leurs émotions. Plus exactement, il agit dans nos pensées, nos réflexes et nos émotions à tous et toutes. Car personne n'y échappe, dans notre société. Le féminisme permet justement de rendre ces mécanismes visibles. Il permet donc de comprendre que beaucoup de souffrances vécues comme individuelles ont une origine sociale et politique.

## 8. Comment expliquer cette domination ?

Il existe de nombreuses théories pour expliquer l'origine et le maintien du patriarcat. Certaines insistent sur la famille. D'autres insistent sur la propriété

privée. D'autres encore analysent le lien entre patriarcat, capitalisme, colonialisme, [racisme](#) et contrôle des corps.

L'autrice féministe Silvia Federici montre notamment que les femmes ont perdu du pouvoir et des droits en Europe lors du passage du haut Moyen Âge au capitalisme marchand. Elle analyse en particulier la chasse aux sorcières. Selon elle, cette période a, certes, été marquée par des persécutions religieuses ou irrationnelles. Mais pas seulement. Elle a aussi participé à une réorganisation profonde des rapports sociaux. La société a alors violemment réprimé les femmes qui détenaient certains savoirs, notamment autour du corps, de la sexualité, de la santé, de la naissance ou des plantes. Cette violence a contribué à renforcer le contrôle sur le corps des femmes, leur travail et leur capacité reproductive. Elle a donc servi à la fois le développement du capitalisme et celui du patriarcat.

Dorothée Dussy, de son côté, estime que l'origine du patriarcat trouve sa source dans l'inceste. Selon sa théorie, la domination exercée sur les enfants par les adultes, dans l'inceste, entraîne d'autres formes de domination par la suite, comme le [sexisme](#).

## 9. Le contrôle du corps des femmes

Le corps des femmes occupe une place centrale dans le patriarcat. Comme l'explique notamment Corine Fortier, le corps des femmes est socialement et politiquement contrôlé parce qu'on le lie à la reproduction humaine : grossesse, [accouchement](#), [allaitement](#), filiation, [transmission du nom](#), organisation de la famille. Dans une société patriarcale, contrôler le corps des femmes permet donc de contrôler la reproduction, la sexualité, les enfants et l'héritage.

Dès lors, ce contrôle peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, il peut passer par l'interdiction ou la limitation de l'[avortement](#). Ou le contrôle de la [contraception](#). Il peut aussi passer par les [violences obstétricales](#). Ou encore par le [mariage forcé](#), les [violences sexuelles](#), l'[excision](#) ou la surveillance de la sexualité des filles. Il peut également passer par des normes plus ordinaires : juger les vêtements des femmes, leur nombre de partenaires, leur désir d'enfant ou leur refus d'en avoir.

Ainsi, le patriarcat veut souvent faire du corps des femmes un corps disponible : disponible pour les hommes, pour la famille, pour les enfants, pour le travail

Femmes de Droit, asbl

**Siège social** : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney  
**Bureau** : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur  
**Tel** : 0494/24.95.38

**Site** : [www.femmesdedroit.be](http://www.femmesdedroit.be)  
**Compte** : BE50 7320 4704 1718  
**Mail** : [info@femmesdedroit.be](mailto:info@femmesdedroit.be)



domestique, pour le soin et pour la reproduction. Le féminisme affirme au contraire que les femmes sont des sujets. Leur corps leur appartient.

## 10. Le patriarcat vs le capitalisme

Le patriarcat fonctionne souvent de paire avec le capitalisme. En effet, le capitalisme profite du travail gratuit ou mal payé des femmes. Ainsi, il profite du travail domestique, du soin aux enfants, du soutien émotionnel, de la gestion familiale et de la disponibilité des femmes. Sans ce travail invisible, le système économique ne pourrait pas fonctionner de la même manière.

En effet, les travailleuses et travailleurs doivent être nourri.es, soigné.es, élevé.es, reposé.es et soutenu.es. Or, les femmes assument encore une grande partie de ce travail, gratuitement ou pour des salaires faibles. Ainsi, le patriarcat et le capitalisme se renforcent mutuellement. D'une part, le patriarcat attribue aux femmes le travail de soin. D'autre part, le capitalisme en profite parce que ce travail coûte peu ou rien.

C'est pourquoi les luttes féministes ne peuvent pas se limiter à demander l'égalité abstraite entre les femmes et les hommes. Elles doivent aussi interroger la manière dont la société organise le travail, la richesse, le temps, le soin et la dépendance.

## 11. Le patriarcat touche toutes les femmes, mais pas de la même manière

Il faut noter que le patriarcat touche toutes les femmes. Mais pas toutes de la même façon. Une femme blanche, riche, valide, cisgenre, hétérosexuelle et diplômée ne vit pas les mêmes violences ni les mêmes obstacles qu'une femme racisée, pauvre, migrante, trans, lesbienne, handicapée ou sans papiers. C'est pourquoi une analyse féministe doit être intersectionnelle.

En effet, le patriarcat se combine avec d'autres systèmes de domination, comme le racisme, le classisme, le validisme, la lesbophobie, la transphobie, la grossophobie ou la précarité administrative. Ces systèmes ne se contentent pas de s'ajouter simplement les uns aux autres. Ils produisent des expériences spécifiques. Par exemple, certaines femmes sont davantage exposées aux violences policières, à l'exploitation économique, aux discriminations médicales, aux violences institutionnelles ou au contrôle de leur maternité.

Femmes de Droit, asbl

**Siège social** : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney  
**Bureau** : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur  
**Tel** : 0494/24.95.38

**Site** : [www.femmesdedroit.be](http://www.femmesdedroit.be)  
**Compte** : BE50 7320 4704 1718  
**Mail** : [info@femmesdedroit.be](mailto:info@femmesdedroit.be)





Comprendre le patriarcat exige donc de regarder les rapports de pouvoir dans leur ensemble.

## 12. Pourquoi le patriarcat concerne aussi les hommes ?

On l'a dit, le patriarcat donne des privilèges aux hommes en tant que groupe social. Mais il leur impose aussi des normes. Et ces normes leur nuisent. Ainsi, le patriarcat leur apprend qu'ils doivent être forts, dominants, rationnels, sexuels, protecteurs, performants, peu émotionnels et peu vulnérables.

Or, ces injonctions (parfois contradictoires) peuvent faire souffrir les hommes. Notons, cependant, que cette souffrance n'équivaut pas l'oppression subie par les femmes et les minorités de genre. Simplement, elle fonctionne différemment. Les hommes peuvent se sentir blessés par le patriarcat tout en continuant à bénéficier d'un système qui leur donne plus de pouvoir. C'est là une distinction importante.

Cependant, cela montre que sortir du patriarcat ne libère pas seulement les femmes. Cela peut aussi permettre à tout le monde de vivre des relations plus libres, plus justes et moins violentes.

Miriam Ben Jattou

### Le présent article a été rédigé avec le soutien de :

Safe.Brussels



La Région wallonne



L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec le soutien financier de :  
Financierd ondersteund door:



Femmes de Droit, asbl

**Siège social** : 62 Rue Walter Sœur – 5590 Ciney  
**Bureau** : 82B Avenue Cardinal Mercier – 5000 Namur  
**Tel** : 0494/24.95.38

**Site** : [www.femmesdedroit.be](http://www.femmesdedroit.be)  
**Compte** : BE50 7320 4704 1718  
**Mail** : [info@femmesdedroit.be](mailto:info@femmesdedroit.be)

